



COMMUNE
DE
CONCISE

Concise, le 29 avril 2024

Préavis Municipal

no 36/2024

Concernant les comptes communaux 2023

Réf. 16902

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons les comptes communaux 2023, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024 et composés ainsi :

1. Le présent **préavis municipal** no 36/2024
2. Le **compte de fonctionnement** par ordre administratif complété de commentaires explicatifs des différences entre budget et comptes et de précisions diverses pour la compréhension des comptes. (ci-annexé)
3. Le rapport de l'auditeur. (ci-annexé)

Généralités

L'année 2023 a été très calme en événement marquant mais, par contre, le résultat de l'exercice 2023 est exceptionnellement très haut. En effet, le compte de fonctionnement dégage un **excédent de revenus de CHF 1'029'553.59** alors que le budget 2023 prévoyait un **excédent de charges de CHF 506'770.--**. Le résultat de l'exercice a donc été meilleur de **CHF 1'536'323.59** par rapport au budget prévu.

Les charges courantes sont stables et concordent bien avec le budget. Cet écart provient en très grande partie des recettes d'impôts bien supérieures (Section 210 - impôts sur le revenu des personnes physiques, impôts sur les successions, impôts sur les frontaliers), représentant un montant de CHF 2'616'963.49. Ce revenu exceptionnel d'impôt sur les successions induit une forte augmentation de la facture sociale étant donné que 50% de ce revenu y est directement attribué. La charge supplémentaire est de CHF 1'177'655.60 par rapport au budget (Section 720). Ces deux éléments coïncident donc quasiment avec le montant de l'écart entre les comptes 2023 et le budget 2023.

Les autres différences sont identifiables poste par poste dans les comptes de fonctionnement figurant dans le dossier des comptes.

Le résultat avant amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve présente un excédent de revenus de CHF 1'769'062.06. La somme des amortissements pour l'exercice est de CHF 786'577.--, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont de CHF 185'639.07, tandis que les prélèvements sur les fonds de réserve se montent à CHF 232'707.60.

Au niveau du bilan, l'ensemble des actifs de la Commune se monte à CHF 14'147'484.14 au 31.12.2023.

Les différents mouvements peuvent se retrouver dans le document relatif au bilan au 31.12.2023.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

Le résultat final ci-dessus inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires, d'imputations internes ainsi que des attributions et prélèvements aux fonds de réserves que nous ne détaillerons pas. Hormis ces différentes opérations comptables, nous constatons néanmoins que la **marge brute d'autofinancement (ou cash-flow)** est de **CHF 1'504'000.--**. Cette marge est jugée très bonne, sur cet exercice, puisqu'elle a permis de couvrir la totalité des amortissements comptables, de rembourser des emprunts et de financer des investissements. Une nouvelle présentation des indicateurs financiers vous est présentée dans le dossier des comptes. Ce tableau de bord a été élaboré par le Canton et est mis à disposition sur leur site Internet. La situation financière de la Commune est jugée très bonne sur la base des résultats de ces indicateurs.

Administration Générale/ Chapitres 10 à 19

Municipalité : La Municipalité est dans son rythme de croisière. Les vacances sont en dessous des prévisions budgétées.

Administration : Une auxiliaire administrative a rejoint l'équipe du bureau communal en janvier 2023. Il s'agit d'un emploi protégé à raison de 3h par semaine. Notre Secrétaire Municipal a annoncé son départ à fin 2023 qui prendra effet à fin mai 2024.

Transports publics : La participation au trafic régional se montre moins onéreuse que prévue mais augmente néanmoins chaque année.

Service informatique : La migration des logiciels hébergés chez Ofisa Informatique SA (Innosolv et Abacus) de la version 2021 à 2023 s'est déroulée sans soucis en automne 2023.

Finances / Chapitres 21 à 23

Impôts : le revenu des impôts des personnes physiques présente une meilleure situation qu'espérée au budget d'un montant d'un peu plus de CHF 280'000.—(revenu et fortune). Les transactions immobilières taxées durant l'année sont au nombre de 32. Les revenus des droits de mutations et des gains immobiliers sont donc en augmentation sur cet exercice. Les impôts de successions sont exceptionnellement élevés cette année, ce qui induit une forte augmentation de la facture sociale (Chapitre 72).

Services financiers : Les revenus de dépenses thématiques sont plus importants que prévus au budget.

Domaines et bâtiments / Chapitres 31 à 35

Forêts et pâturages : Une coupe de bois a été faite dans le cadre du Giron du Nord 2025. La vente de bois non effectuée sur cette coupe se monte à environ CHF 17'500.--. La subvention pour la réserve du Mont-Aubert a été versée en intégralité sur l'exercice 2021 (CHF 248'915.07). Etant donné qu'elle couvre une durée de 50 ans, un fonds de réserve a été créé pour le 49/50^{ème}. Chaque année, une part est dissoute afin d'en faire bénéficier les générations futures.

Bâtiments patr. financier : La 2^{ème} étape de rénovation de l'Ancienne Gendarmerie s'est terminée fin 2023. L'appartement en question a directement été loué après la fin des travaux.

Bâtiments patr. Administratif : Les investissements de la ligne de Tir ont été payés par la Commune de Concise puis refacturés à la Société de Tir les Croisés et aux autres Communes conformément à la convention.

L'UAPE ayant déménagé dans les nouveaux locaux début août 2023, les revenus locatifs de la grande salle sont donc moins importants que prévus au budget.

L'amortissement de l'extension du collège et de la mise à niveau de la partie existante ont débuté sur l'exercice 2023.

Une nouvelle section fait son apparition pour l'UAPE.

Travaux / Chapitres 42 à 47

Urbanisme : Des honoraires d'avocat dans le cadre du PGA ont été facturés à la Commune sur l'exercice 2023. A ce jour, le coût du PGA atteint un montant de CHF 348'080.80.

Routes : Les salaires et charges sociales des employés de la Voirie transitent par cette section. Ils sont refacturés à la Voirie Intercommunale puis, les charges imputables à Concise pour la partie des routes, reviennent par le biais de la participation de Concise à la Voirie.

Nous avons fait l'acquisition d'un radar pédagogique conjointement avec la Commune de Corcelles-près-Concise afin de faire différents relevés au sein des deux villages.

Ordures ménagères – déchets : Sur l'exercice 2023, le coût d'élimination des déchets n'est pas couvert par les taxes. Un montant de quasi CHF 26'000.-- est manquant pour se conformer à la législation en vigueur. La révision de notre Règlement sur les déchets est en bonne voie. Le préavis ainsi que le nouveau Règlement vous seront soumis à approbation cet automne.

Réseau d'égouts : Ce centre étant autofinancé, l'excédent de charges est transféré dans le fond affecté correspondant. Le montant de ce fond est présenté sur l'annexe se trouvant dans le dossier des comptes.

Port de plaisance : Cette année le port présente une situation légèrement déficitaire. La barque communale a été remise en état durant l'année 2023.

Instruction publique et culte / Chapitres 51 à 58

Enseignement primaire et secondaire : Le montant total du coût de l'enseignement primaire et secondaire sur l'année 2023 se monte à CHF 577'293.35. Représentant un coût par habitant de CHF 564.87.

Police / Chapitres 61 à 66

Corps de police : Le montant des charges sont stables par rapport à l'année 2022 bien que la facture de la Réforme policière augmente chaque année.

Défense contre l'incendie : la participation au SDIS n'est pas aussi conséquente que prévue au budget mais néanmoins plus élevée que le montant payé en 2022.

Protection civile : La participation à l'ORPC Jura-Nord vaudois se voit un peu moins onéreuse que prévue.

Sécurité sociale / Chapitres 71 à 73

Service social : Une bonne nouvelle du côté du RADEGE qui présente des coûts de CHF 30'000.-- moins élevés que prévu au budget. Néanmoins, les charges sont en constantes augmentation d'année en année.

Prévoyance sociale : Les revenus d'impôts conjoncturels de cette année était exceptionnellement très élevés, la facture sociale s'en retrouve impactée directement.

Services industriels / Chapitres 81 à 82

Réseau d'eau : Ce centre étant autofinancé, l'excédent de revenu est transféré dans le fond affecté correspondant. Le montant de ce fond est présenté sur l'annexe se trouvant dans le dossier des comptes. Au vu des problèmes rencontrés avec l'installateur sanitaire pour le changement des compteurs d'eau, nous avons mis fin au contrat qui nous lie. L'entreprise Schwab s'occupera dorénavant de ce travail.

Energie et climat : Les subventions cantonales dédiées au PECC seront versées à la fin du projet.

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le fascicule des comptes joint à ce préavis.

Conclusion

Au terme de la présentation de ces comptes, nous remarquons une fois de plus que nous n'avons pas d'emprise sur l'augmentation significative des revenus. Les charges sont quant à elles bien maîtrisées.

Du côté des investissements, les travaux des séparatifs se poursuivent.

MUNICIPAL RESPONSABLE : David Romero, Municipal des Finances

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

VU le préavis municipal N° 36/2024 concernant les comptes communaux 2023

OUI le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. Les comptes 2023 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 avril 2024, pour être soumis au Conseil communal de Concise.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Claude Jäggi



Le Secrétaire :



Marc-André Burdet

Annexes : ment.